
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 10

Séance du 02 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 02 octobre 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS

Représentés: Eric TORRES par Patrice ARRO

Excuses:

Absents: Marie-Line COFFIN

Secrétaire de séance: Jean BOBE

Ordre du jour:

DIA vente parcelle B 987

DIA vente parcelles B 1686 et B 991

DIA vente parcelle B 921

DIA vente parcelle B 775 - B 765 - B 768 - B 772 - B 773

Renouvellement et révision du bail de Mme Vanhille

Rapports sur le prix et la qualité des services publics eau potable et assainissement 2016 (RPQS)

Frais de scolarité 2017-2018

Dissolution ASA Palau y Clots - Virement de crédits

Questions diverses :

- Prêt de matériel

- Festival Pablo Casals

- PLUi

- Signalétique avec le PNR

- Divers

Monsieur le Maire demande à ses collègues d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

Convention de prestation-intervenant en catalan, année scolaire 2017/2018

Convention de partenariat Watty à l'école - année scolaire 2017/2018

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité

Ordre du jour complémentaire :

Convention de prestation-intervenant en catalan, année scolaire 2017/2018

Convention de partenariat Watty à l'école – année scolaire 2017/2018

Délibérations du conseil:

DIA vente parcelle B 987 (DE 042 2017)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UA émanant d'une vente XXXXXXX, pour la parcelle B 987, Le Village, d'une superficie de 4a 30ca, pour un prix de 65 000,00 €uros.

DEMANDE au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE DE RENONCER à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

DIA vente parcelles B 1686 et B 991 (DE 043 2017)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente XXXXXX, pour les parcelles B 1686, Le Village, d'une superficie de 299 m² et B 991, Le Village, d'une superficie de 480 m², pour un prix total de 110 000,00 €uros.

DEMANDE au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE DE RENONCER à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

DIA vente parcelle B 921 (DE 044 2017)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UA émanant d'une vente XXXXXXXX, pour la parcelle B 921, 12 Carrer d'Amunt, d'une superficie de 82 ca, pour un prix de 78 000,00 Euros.

DEMANDE au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

DIA vente parcelles B 775 - B 765 - B 768 - B 772 - B 773 (DE 045 2017)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UA émanant d'une vente XXXXXXXX pour les parcelles :

- B 775, San Jaume, d'une superficie de 10a 20ca
- B 765, San Jaume, d'une superficie de 2a 80ca
- B 768, San Jaume, d'une superficie de 45ca
- B 772, San Jaume, d'une superficie de 1a 70ca
- B 773, San Jaume, d'une superficie de 1a 00ca

Les parcelles B 756, San Jaume, d'une superficie de 7a 50ca et B 757, San Jaume (BND), d'une superficie de 16a 61ca situées dans la zone N du PLU communal font également l'objet de la présente DIA, mais étant donné leur situation en zone N où le Droit de Prémption Urbain n'est pas instauré, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une quelconque préemption au profit de la commune,

Le prix global de l'ensemble des parcelles vendues est 335 000,00 Euros,

DEMANDE au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

Renouvellement et révision du bail de Mme VANHILLE Pierrette (DE 046 2017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail conclu avec Madame VANHILLE le 1^{er} décembre 2011 vient à expiration le 30 novembre 2017.

Il propose donc à l'assemblée de renouveler le bail de Mme Vanhille, locataire de l'appartement communal sis 2 cami de la Torre, 1^{er} étage, pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} décembre 2017, soit jusqu'au 30 novembre 2023, et selon les clauses du contrat de bail initial daté du 1^{er} décembre 1990.

Il sera procédé à la révision du loyer en application dudit contrat qui fait référence à l'indice national du 2^{ème} trimestre publié par l'INSEE.

Rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'année 2016 (R.P.Q.S.) (DE 047 2017)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'Eau Potable et d'Assainissement pour l'année 2016, établis par le délégataire, la société SAUR, pour approbation.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par le SIVOM DE LA VALLEE DU CADY en date du 15/09/2017 :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016 ;
- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2016.

Frais de scolarité 2017/2018 (DE 048 2017)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Corneilla de Conflent accueille au sein des écoles primaire et maternelle du RPI VILLEFRANCHE DE CONFLENT-CORNEILLA DE CONFLENT-SERDINYA, des enfants non domiciliés sur les 3 communes du RPI. Il propose donc de fixer la participation des communes pour les frais de scolarité 2017/2018 de ces enfants comme suit : 900 Euros pour un enfant scolarisé en primaire, 900 Euros pour un enfant scolarisé en maternelle.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de M. le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette décision.

Dissolution ASA Palau y Clots - Virements de crédits (DE 049 2017)

Vu le courrier de 2009 de la DDTM constatant le dysfonctionnement de l'ASA Palau y Clots de Corneilla-de-Conflent depuis de nombreuses années,

Vu l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution d'office de l'Association Syndicale Autorisée du canal Palau y Clots à Corneilla-de-Conflent,

Monsieur le Maire demande à ses collègues de se prononcer sur la reprise de l'actif de l'ASA Palau y Clots suite à sa dissolution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la reprise de l'actif de l'ASA Palau y Clots et notamment la reprise des résultats :

- Fonctionnement : + 232,43 €
- Investissement : + 0,01 €

APPROUVE les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
D022		232.43 €
Recettes		
R002		232.43 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
D020		0.01 €
Recettes		
R001		0.01 €

Convention de prestation-intervenant en catalan, année scolaire 2017/2018 (DE 050 2017)

Monsieur le Maire expose que Madame la directrice de l'école primaire souhaite poursuivre l'enseignement catalan.

Par conséquent, les élèves de l'école de Corneilla pourraient bénéficier de cours de langue catalane, durant l'année scolaire 2017/2018, qui seraient dispensés par l'APLEC – Associació Per a l'Ensenyament del Català – qui assure le recrutement d'un intervenant parmi les étudiants de catalan de l'Université de Perpignan.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président autorise son Maire à signer la convention de prestation correspondant aux interventions de catalan dans l'école communale pour l'année scolaire 2017/2018, passée entre le Département des Pyrénées-Orientales, la Commune de Corneilla de Conflent et l'APLEC, et à émettre les mandats correspondants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

Convention de partenariat Watty à l'école - année scolaire 2017/2018 (DE 051 2017)

Monsieur le Maire expose le programme d'information « Watty à l'école » porté par la Société Eco CO2, qui vise à organiser dans les établissements scolaires primaires et secondaires des ateliers de sensibilisation des enfants aux économies d'eau et d'énergie, dans le but de réaliser, au niveau de son établissement, le plus d'économies d'énergie et d'eau. Le programme, contenant ateliers, évènements et challenges, se déroule sur une année scolaire et est reconductible chaque année.

Le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat relative au programme « Watty à l'école » entre la commune de Corneilla de Conflent, le SYDEEL 66 et la Société Eco CO2.

Questions diverses :

Prêt de matériel : M. le Maire indique que la commune prête tables et chaises aux habitants pour des manifestations privées. Il s'avère qu'à la restitution, il a été constaté que le matériel était sale, abîmé. Il demande à ses collègues de réfléchir à un moyen de responsabiliser les habitants à ne pas faire n'importe quoi avec le matériel communal. Il est proposé de faire payer une caution. La question sera débattue et délibérée lors d'un prochain conseil municipal.

Festival Pablo Casals : M. le Maire rappelle que le dernier festival du mois d'août a posé de gros problèmes d'organisation. Il demande si quelqu'un veut se désigner pour les années à venir en tant que responsable communal pour mettre en place le concert à l'église et être l'interlocuteur de l'association du Festival. M. Bonnail veut bien assurer ce rôle.

PLUi : Monsieur le Maire rend compte qu'une réunion a eu lieu ce jour avec la commission communale chargée de l'urbanisme en préparation du PLUi valant SCOT qui sera établi en 2020.

Signalétique avec le PNR : Monsieur le Maire informe que le bon de commande est lancé, c'est la mairie qui posera les panneaux pour économiser le coût de la pose.

Inauguration usine de traitement de Casteil : Elle a lieu vendredi 6 octobre, tous les élus sont invités.

Repas des anciens : il aura lieu vendredi 15 décembre, l'animation sera un loto. Les lots seront pris aux 3 Llatas.

A 22 heures, la séance est levée

Le Maire,
Patrice ARRO